

INFORMATIONS MUNICIPALES



Par M. Jean-Pierre ROUSSELLE, Maire et Vice-Président de la Communauté de Communes
du Clermontois et Mme Stéphanie ANSART, 1ère adjointe

Chères Agnessoises, Chers Agnessois,

En cette période délicate et inédite de crise sanitaire, la commune met tout en œuvre pour assurer une continuité de l'activité même si elle s'avère compliquée.

Notez déjà que par la **loi d'urgence du 23 mars 2020**, les nouvelles municipalités élues au 1^{er} tour n'ont pas été installées.

Ce qui signifie,

- d'une part, que **l'élection du maire et de ses adjoints a été reportée à une date encore indéterminée**. Nous attendons les directives du Gouvernement qui doit se prononcer sur la question le 23 mai prochain
et

- d'autre part, que **l'équipe municipale en exercice avant le 15 mars dernier a été prorogée dans ses fonctions**. C'est donc toujours à l'ancien conseil municipal qu'il incombe de prendre les décisions relatives à notre commune.

Une nouvelle qui n'était pas arrivée à l'oreille de chacun car communiquer en cette période d'incertitude est délicat. Nous utilisons beaucoup notre site internet www.agnetz.fr pour relayer l'information mais bien évidemment nous ne sommes pas tous égaux quant à l'accès au numérique. Certains passent donc à côté ! Nous pensons évidemment à nos aînés, encore un peu perdus dans ces méandres technologiques et bien vulnérables en cette période.

En bref, la lettre est, pour l'heure, encore le meilleur moyen pour informer dans les petites communes même si elle semble un peu désuète pour certains et peu éco-responsable pour d'autres. Jusqu'à ce que nous trouvions mieux, nous l'utiliserons et nous réfléchissons d'ores et déjà à des outils de communication complémentaires.

Et parce qu'il est toujours nécessaire de le rappeler, **respectez le confinement** : « **Restez chez vous et appliquez les mesures barrières** ».

Comme vous avez pu l'entendre dans les déclarations de nos dirigeants, les masques sont fortement recommandés pour éviter d'étendre la contamination.

La région Hauts-de-France a commandé 6 millions de masques réutilisables (soit un par habitant). Ils devraient être mis à disposition dans les mairies.

→

Nous ne connaissons pas la date de "livraison" de ces masques mais l'objectif est qu'ils soient distribués pour le 11 mai. **D'ores et déjà, nous sommes organisés pour accompagner cette démarche en terme de distribution et nous avons pris toutes les précautions nécessaires pour subvenir aux manquements éventuels.**

Enfin comme nous vous le disions en première ligne de cette lettre, la municipalité ainsi que les services de la Communauté de communes ont mis en place un plan de continuité de l'activité.

Parmi les mesures prises :

Auprès des plus vulnérables

- **Une tournée de pain ambulante** à destination des personnes de plus de 70 ans et des personnes vulnérables a été mise en place en lien avec le CCAS et la mairie. Mme Dominique Braine, membre du CCAS, ancienne boulangère, assure bénévolement les tournées avec un véhicule communal aux côtés de notre ASVP, les lundis, mercredis et vendredis matin. Si vous souhaitez en bénéficier, envoyez un mail à mairie@agnetz.fr ou appelez le numéro d'astreinte 07 89 32 18 08.
- **Un portage de repas** organisé par les services de la Communauté de communes du Clermontois existe également. Contactez M. Marc Soisson au 03 44 68 27 41 ou par mail à portage.repas@pays-clermontois.fr.
- « **Un soutien moral** » pour les plus fragiles par téléphone est possible. Faites-vous connaître par mail ou par téléphone auprès de la mairie.

Pour garder le contact avec la mairie

La mairie est fermée mais les agents administratifs sont toujours actifs en télétravail. Vous pouvez les contacter par mail à mairie@agnetz.fr ou via le formulaire dynamique sur www.agnetz.fr, rubrique contact.

Un numéro d'astreinte, le **07 89 32 18 08**, est également disponible en cas d'urgence sanitaire (décès, inhumation, demande d'état-civil...).

Par ailleurs, sachez que des formulaires d'attestations de déplacement sont disponibles à la porte de la mairie si besoin.

Reprise progressive des services techniques

Nos équipes reprennent progressivement le travail. Des tontes raisonnées permettant d'entretenir les zones prioritaires du domaine public ont débuté dès le 6 avril et vont se poursuivre jusqu'au déconfinement. Nos agents travaillent généralement seuls et doivent appliquer à la lettre un protocole de sécurité sanitaire.

Dans nos écoles, en vue d'une possible réouverture le 11 mai, une **désinfection** de tous les locaux sera assurée et cela est valable également pour tous les bâtiments publics. Pour répondre aux interrogations de certains parents, les inscriptions scolaires 20/21 seront effectuées à la réouverture de l'accueil de la mairie et des écoles. Infos disponibles sur www.agnetz.fr.

Un ramassage des déchets maintenu mais repensé

Il a été maintenu en alternance entre déchets ménagers et tri une semaine sur deux. **A partir du 27 avril (semaine 18), il évolue ! La collecte du tri (bac jaune) revient à la normale.** En revanche, le ramassage des déchets ménagers reste tel quel et continue de se faire en semaine impaire (jeudi 23 avril, jeudi 7 mai...).

A noter que la reprise du ramassage des déchets verts et la réouverture de la déchèterie sont à l'étude. La Communauté de Communes communiquera prochainement sur ces sujets.

ASTUCES MASQUES

Si vous avez des talents de couturier, voici un lien qui vous aidera à confectionner des masques « maison » pour vous protéger lors de vos sorties :
<https://masques-barrieres.afnor.org/>

A noter !

- **La Poste de Ronquerolles** réouvrira ses portes le **30 avril** à raison d'une journée par semaine soit le **jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h.**

- Pour ce qui relève **des aides aux entreprises en difficulté**, toutes les démarches sont indiquées sur le site :

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises#>.

Il existe également un guichet Etat / Conseil Régional / CCI / CMA que les chefs d'entreprises, artisans, commerçants... peuvent joindre au 03 59 75 01 00.

Voir également l'aide d'urgence lancée par le conseil départemental de l'Oise pour les travailleurs non-salariés, touchés par la fermeture obligatoire de leur établissement sur <http://www.oise.fr/>